

Une troisième variété d'anciennes pièces fédérales suisses de 5 centimes de 1850

Autor(en): **Le Roy, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **5 (1886)**

Heft 8

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une troisième variété d'anciennes pièces fédérales suisses de 5 centimes de 1850.

La troisième variété que nous allons citer parmi les pièces fédérales de 5 centimes au millésime 1850, paraît avoir été peu observée.

Nous avons constaté l'existence de plusieurs exemplaires en circulation en même temps que les deux espèces dont s'occupe le dernier fascicule du *Bulletin*, et déjà alors nous avons été surpris du silence de Frey à ce sujet. Cet auteur ne parle, en effet (*Münzbuch*, Berne 1856, p. 548), que des deux espèces signées à l'*avers*, l'une du monogramme AB et l'autre des symboles (*Différents*) qui caractérisent les noms du graveur-général de l'Hôtel des Monnaies de Paris et du directeur de la Monnaie de Strasbourg.

Notre troisième variété ne se distingue de l'espèce ci-dessus marquée AB, que par l'*absence complète* de toute marque ou signe à côté du millésime. Quant aux *revers*, ils sont exactement semblables. Evidemment, l'un et l'autre coins sont dûs au même burin, tandis qu'on remarque une autre facture en ce qui concerne le coin dont il a été fait usage pour les pièces au millésime accosté de l'abeille et de la tête de lévrier.

La primauté de frappe revient à la variété sans marque, ou simultanément à cette même espèce et à celle au monogramme AB. Selon le *Münzbuch*, le nombre de pièces de cette dernière espèce mis dans la circulation n'est pas considérable ; or, on ne peut douter que les pièces sans marque ne soient en moins grande quantité encore. Le motif que Frey donne de la rareté de la variété AB, consiste dans le fait que le coin y relatif, livré à M. de Bussière par M. G. Voigt, à Munich, a été de très peu de durée et qu'il fut remplacé par un nouveau, émané de M. Barre, graveur-général de la Monnaie de Paris. C'est ce nouveau coin, marqué d'une *abeille* et d'une *tête de lévrier*, c'est-à-dire des signes de M. de Bussière et de M. Barre, qui a servi à frapper le plus grand nombre de nos pièces de 5 centimes de 1850.

Qui nous dira l'histoire du coin sans marque, si elle ne se confond pas avec celle du coin AB ?

BERNE, 20 octobre 1886.

L^s LEROY.

L'osello ou l'osella vénitienne.

Dans une assemblée de la Société de numismatique de Vienne, en Autriche, M. le docteur Guido Werdnig a fait une conférence sur les *oselli* ou *oselle* de Venise. Son travail qui est d'un haut intérêt doit être publié plus tard. En attendant, nous désirons dire quelques mots à ce sujet qui nous a attiré pour deux raisons, à savoir premièrement sous le rapport numismatique et en second lieu relativement à l'étymologie du mot. On nomme *osello* ou *osella*, au pluriel *oselli* et *oselle*, des pièces d'argent, de la grandeur d'un demi-écu, frappées dans l'origine comme *médailles commémoratives*, mais dont on fixa plus tard la valeur vénale pour s'en servir comme monnaie courante.

Rien de plus intéressant que l'histoire de l'origine de ces médailles qui explique en même temps la signification du terme employé pour les désigner.

On sait que les Vénitiens parlent un dialecte qui diffère beaucoup du pur toscan. Ainsi le nom de *Doge*, donné au président électif de la république, n'est qu'une corruption de *Duca*, qui signifie *Duc*.

Osello, au féminin *osella*, signifie *oiseau*, en toscan *uccello*.

Notre patois vaudois, qui a tant d'analogie avec l'italien, nous offre aussi les mots *osé* et *izalla* dans la même signification.

Or, voici l'histoire de la monnaie en question : Conformément à un ancien usage établi dans l'antique et opulente République de Venise, surnommée en italien : *Venezia la bella*, le Duc ou Doge avait la coutume de faire à Noël aux membres du Grand Conseil un cadeau de cinq canards sauvages, ce qui était considéré comme une redevance. Cependant, comme il n'était pas toujours possible d'obtenir à l'époque voulue un nombre suffisant de ces *oiseaux*, le Grand Conseil décréta, le 28 juin 1521, qu'à l'avenir des médailles seraient distribuées à la place du gibier à plumes. Un